



Problème de double vitrage

Par **joop**, le **24/09/2010** à **10:43**

Bonjour,
j'ai acheté un appartement en 2008 en frais réduits. En lavant mes vitres j'ai vu que la baie vitrée du salon était toute tachée entre les 2 vitres sur toute sa surface (2.00x1.70m). J'ai contacté l'entreprise qui a fabriqué le vitrage puis celle qui l'a posé mais les 2 se renvoient la responsabilité. Mon assurance ne bouge qu'en cas de bris de verre. Je voudrais savoir si comme mon appartement à moins de 10 ans ce vitrage est couvert par une garantie décennale du fabricant du double vitrage (vitre Saint Gobain) car il y a eu un problème de saleté entre les vitres au moment de l'assemblage et savoir si le vitrage peut être remplacé gratuitement. Merci de votre réponse.